



**Animation SAGE :**  
 SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,  
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

## Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 24 avril 2009 A 10h à St Jean d'Angély

### Etaients présents

|                        |                                   |                          |  |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|
| Jean-Yves MARTIN       | Président de la CLE               | Bruno DEBOUARD           | Représentant de la CCIRS                   |
| Jean-Claude SILLON     | Vice-président de la CLE          | Michel GARNIER           | Président du SI Boutonne aval              |
| Pierre-Olivier AUBOUIN | Représentant de l'APIEEE          | Jean -François LUQUET    | Représentant de l'ONEMA                    |
| Colette BALLAND        | Conseillère régionale             | Jean-Claude MAZIN        | Représentant de l'EPTB Charente            |
| Patrick BERTHONNEAU    | Irrigants 79                      | Frédéric NADAL           | DISE 79                                    |
| Jack BITEAU            | Représentant de l'UFC Que Choisir |                          |  |
| Karine BONACINA        | DISE 17                           | Manuella BROUSSEY        | Chargée de mission SAGE                    |
| Philippe CHARLES       | Président du SMBB                 | François MARTIN          | Directeur du service environnement - CG 79 |
| Pierre DEBORDE         | Président du syndicat 4B          | Patrick PETIT-DUBOUSQUET | Directeur de la DER - CG 17                |

### Avaients donné pouvoir

- Frédéric EMARD (vice-président de la CLE) a donné pouvoir à Jean-Yves MARTIN (président de la CLE)
- Jacques FOUCHIER (président de la fédération de pêche 17) a donné pouvoir à Pierre-Olivier AUBOUIN (représentant de l'APIEEE)

### Etaients excusés

|                   |  |                  |                      |
|-------------------|--|------------------|----------------------|
| Bernard ROCHET    | Vice-président de la CLE                         | Michel LACOUTURE | Directeur de l'UNIMA |
| Delphine ESPALIEU | Représentante de l'Agence de l'eau Adour Garonne |                  |                      |

JY. MARTIN ouvre la séance à 10h05 en accueillant les membres du bureau présents et en indiquant les personnes excusées. Il présente les différents points qui seront abordés lors de la séance.

### Débits de la Boutonne

JY MARTIN présente les courbes de débits de la Boutonne au Moulin de Châtre. Mercredi 22 avril, le débit était de 3,05 m<sup>3</sup>/s. La courbe des débits est très basse et rejoint celle de 2004-2005 qui était une année particulièrement difficile. Cette situation est inquiétante en ce début de saison et risque de ne pas s'améliorer au vu des faibles précipitations annoncées pour les prochains jours.

P. CHARLES ajoute que ces précipitations seront captées en priorité par la végétation et ne seront pas efficaces directement pour les cours d'eau. Il précise toutefois qu'un fort épisode pluvieux servirait à faire remonter les débits au moulin de Châtre.

PO AUBOUIN fait part de certains émois quant aux assecs rencontrés aux fontaines de Lusseray depuis le début du mois.

F. MARTIN précise que ces événements sont liés à des tests en cours par un bureau d'études qui permettront de fixer les conditions de remplissage des réserves de substitution. Ces tests étaient prévus par l'arrêté d'autorisation du projet porté par la CAEDS.

Il est précisé que les débits prélevés actuellement sont très supérieurs aux débits qui seront potentiellement prélevés pour le remplissage des retenues.

Ces tests sont menés à la demande des services de l'Etat. Ils correspondent à des essais de pompage pendant 1 mois. Tous les résultats seront analysés par le bureau d'études et permettront de déterminer les conditions de remplissage optimales pour le milieu.

A l'heure actuelle, les essais montrent qu'il n'y a aucun impact sur les fontaines de Luché. Ils montrent également que les remplissages devront être réduits quand le débit franchira les 3m<sup>3</sup>/s dans la rivière. L'objectif lors des remplissages sera bien d'éviter les impacts négatifs sur Lusseray.

P. CHARLES précise que ces études seront disponibles dès qu'elles seront achevées. Par ailleurs, le technicien rivière des Deux-Sèvres suit régulièrement les impacts potentiels de ces tests sur le milieu.

#### Visite de la plateforme industrielle de Melle

JY MARTIN rappelle ensuite qu'une visite de la plateforme industrielle de Melle avait été organisée le vendredi précédent pour les membres du bureau. La synthèse de cette visite a été envoyée le 21 avril. PO AUBOUIN indique qu'une dérogation sera demandée pour l'atteinte du bon état en 2027 sur la Légère et il s'interroge sur les possibilités d'atteinte de cet objectif suite à notre visite.

M. BROUSSEY précise que l'objectif fixé à l'heure actuelle est l'atteinte du bon état de ce cours d'eau pour 2021. Elle rappelle néanmoins qu'une étude est en cours, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau, et qu'elle vise à déterminer la faisabilité technique et économique d'une atteinte du bon état sur la Légère. Aujourd'hui, aucune dérogation d'objectif n'est demandée. Si l'étude conclut que des aménagements du site permettant l'atteinte du bon état de la Légère ne sont pas techniquement et/ou économiquement faisables, le comité de bassin demanderait alors une dérogation d'objectif.

JY MARTIN précise que cette visite a permis au bureau de bien voir que le site industriel a pris la mesure des enjeux environnementaux. Il indique son inquiétude sur l'avenir de Rhodia compte tenu du contexte économique car une baisse de 60% d'activité est annoncée par l'entreprise depuis la fin de l'année dernière. JY MARTIN précise donc qu'il faut bien prendre en compte tous les aspects liés à ces activités. Il faudra revoir ces éléments d'ici un an, quand la visibilité sur leurs investissements sera meilleure. JY MARTIN souligne l'intérêt qu'a présenté cette visite à la fois pour la CLE et pour les industriels.

DANISCO, l'autre industrie présente sur le site semble moins touchée par les perturbations économiques. C'est le plus gros consommateur d'eau du site (130 m<sup>3</sup>/h prélevés en permanence et 80 m<sup>3</sup>/h restitués au milieu).

P. BERTHONNEAU souligne que l'ensemble des installations du site semblaient en relativement bon état.

#### 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour : Bilan de la commission territoriale Charente du 24/03/2009

M. BROUSSEY précise que la commission territoriale (CT) Charente s'est réunie le 24 mars dernier. Le président de cette CT est M. Marcel MENIER qui est par ailleurs président de la commission des interventions du comité de bassin et qui représente les industriels.

La Boutonne est représentée au sein du bureau de cette CT par JY MARTIN, JY MOIZANT et la DISE 17.

Lors de la réunion, les additifs au projet de SDAGE Adour Garonne ont été présentés. Pour mémoire, un premier projet avait été soumis à la consultation du public en 2007. Les apports de cette consultation et les nouvelles exigences nationales issues du Grenelle de l'environnement ont imposé la rédaction d'un additif au projet de SDAGE, notamment pour revoir les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015. Ainsi, au niveau du bassin Adour Garonne, 60% des masses d'eau devront atteindre le bon état en 2015 (contre 66% demandé par le Grenelle de l'environnement). Sur le bassin Charente, cet objectif n'est que de 39% pour les masses d'eau superficielles, compte-tenu notamment de l'état actuel de dégradation du bassin.

En parallèle, le programme de mesure (PDM) qui permettra d'atteindre ces objectifs a également dû être revu. Ses coûts ont ainsi été actualisés et s'élèvent à environ 5 milliards d'euros sur le bassin Adour Garonne. Lors de la CT, des débats ont eu lieu, notamment pour déterminer la provenance de l'effort financier qui devra être fourni pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Cet effort supplémentaire correspond environ à 20% des investissements actuels. Le débat porte sur le redéploiement des investissements actuels vers les actions visant l'atteinte du bon état, au détriment d'autres actions actuellement financées et sur l'augmentation des taxes.

JY MARTIN précise que les 5 milliards d'euros semblent correspondre à une fourchette extrêmement basse par rapport au coût réel des mesures pour atteindre le bon état.

P. CHARLES rappelle par ailleurs qu'une nouvelle évaluation de l'état des masses d'eau montre que certaines sont déjà en bon état.

M. BROUSSEY rappelle effectivement qu'un état des lieux avait été réalisé en 2004 et les objectifs d'atteinte du bon état avaient été fixés par rapport à cet état des lieux. Une actualisation de cet état des lieux a été faite en 2008 et a permis d'améliorer le classement de certaines masses d'eau. Les objectifs du SDAGE ont ainsi été revus en fonction des objectifs nationaux issus du Grenelle de l'environnement, mais également en fonction de ce nouvel état des lieux.

Les institutionnels sont invités à rendre un avis avant le 11 mai sur ce projet de SDAGE et de PDM. Les principales questions à se poser pour cet avis sont :

- les objectifs sont-ils réalisables ?
- faut-il faire évoluer le PDM ou l'adapter localement ?
- débattre des coûts et du financement à privilégier.

La CT Charente se réunit à nouveau ce vendredi après-midi pour rendre un avis sur le projet de SDAGE.

## **2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : Avancement des travaux des commissions de la CLE**

JY MARTIN rappelle que la commission Economie s'est réunie 1 fois le 19 février.

La commission Quantitatif s'est réunie déjà 3 fois les 19 février, 31 mars et 21 avril. Les principaux sujets abordés par ce groupe de travail sont la détermination du débit de crise (DCR) au moulin de Châtre et la définition des volumes prélevables sur le bassin de la Boutonne (précision des objectifs de cette étude : les services de l'Etat et l'agence de l'eau travaillent sur la méthodologie pour définir ce volume prélevable. Plus d'éléments devraient être connus fin mai ou début juin).

La commission a travaillé sur la détermination du DCR lors de sa réunion du 21 avril dernier. Le DCR retenu sera proposé par la CLE dans le cadre de l'avis sur le projet de SDAGE et sera ainsi soumis au comité de bassin pour une intégration éventuelle au SDAGE 2010-2015.

Aucun consensus n'est sorti de la réunion de cette commission. Un débat riche et très intéressant a eu lieu. Deux propositions en ressortent :

- soit on laisse le DCR à 400 l/s et on continue à travailler dessus jusqu'à 2015 où on proposera éventuellement une révision en fonction des études que la CLE aura eu le temps de mener
- soit on augmente le DCR à 470 l/s qui correspond au VCN10 (débit moyen minimal sur 10 jours consécutifs) et qui représente sans doute mieux le fonctionnement des milieux en étiage, d'après les constats réalisés par CARG'EAU.

JY MARTIN propose aux membres du bureau de voter sur ces propositions, à bulletin secret, puisqu'il n'y a pas eu de consensus au sein de la commission.

JC MAZIN estime que les éléments d'appréciation dont les membres disposent sont trop ténus pour se prononcer sur cette question.

JY MARTIN indique que les débats ont eu lieu en commission et qu'il n'est pas question de les refaire. Il indique que l'état des milieux est mauvais à 400 l/s, il sera de toute façon meilleur à 470 l/s.

P. BERTHONNEAU estime qu'il n'est possible de faire la différence visuellement entre 400 et 470 l/s.

Le vote du bureau constituera un avis sur ce DCR.

JY MARTIN précise qu'il est favorable au relèvement du DCR à 470 l/s pour faire avancer les projets en cours. Cette remontée du DCR va peut-être permettre d'accélérer la mise en place des outils pour arriver à un meilleur état des milieux et à de meilleurs débits.

M. BROUSSEY rappelle les éléments techniques ayant permis d'aboutir à ces 2 chiffres. Le bureau d'études EAUCEA, qui a travaillé sur le PGE Charente, a étudié quel débit était nécessaire au moulin de Châtre pour garantir un débit à St Jean d'Y (hypothèse proposée par la commission Quantitatif pour définir le DCR à ce niveau). Les résultats montrent que ce débit qui permet de maintenir un débit minimum à St Jean d'Y est d'environ 680 l/s (ce qui correspond au DOE). On doit en conclure que le Débit objectif d'Etiage (DOE) doit être respecté au moulin de Châtre pour garantir un débit à St Jean d'Y.

Le bureau d'études a ensuite réalisé les calculs de débits de référence (QMNA5 [débit moyen minimum mensuel ayant la probabilité d'être franchi 1 an sur 5] et VCN10). Ces débits sont généralement utilisés pour caler les seuils de gestion.

Par ailleurs, CARG'EAU a réalisé des observations de terrain et a mis en corrélation l'apparition d'assecs sur les principaux affluents du bassin et le débit correspondant à ce moment-là au moulin de Châtre. En se basant sur ces observations, CARG'EAU propose un DCR qui correspondrait environ au VCN10.

P. CHARLES souligne que la fixation d'un DCR à ce niveau éliminerait toute activité économique en Deux-Sèvres. Il estime que les efforts réalisés ces dernières années par les irrigants ne sont jamais pris en compte. Il rappelle que les surfaces irriguées ont été réduites de moitié en Deux-Sèvres et que les irrigants pratiquent une « auto-régulation » des prélèvements (seul 1 million de m<sup>3</sup> a été prélevé en 2008 sur 2,6 possibles). Il estime que les irrigants ne peuvent pas aller plus loin. Un DCR à 470 l/s correspond environ à 1 semaine d'irrigation en moins et à 1,5 millions d'euros de perte.

F. NADAL rappelle que le DCR ne correspond pas à un objectif. L'objectif est le DOE, à savoir 680 l/s. Le débit de crise doit représenter le débit de la rivière où la survie des espèces n'est pas menacée.

P. CHARLES précise qu'à 400 l/s, il existe de la vie dans les rivières. Il s'agit de définir quels affluents on retient pour appliquer ce critère. P. CHARLES demande que la CLE s'appuie sur une étude précise réalisée par EAUCEA pour revoir le DCR, et sur le fait que les retenues de substitution soient réalisées. Il indique que si les associations de protection de l'environnement sont prêtes à retirer la plainte sur le projet, il est d'accord pour avancer sur ce débat. Il ne veut pas que le DCR soit augmenté dans les conditions actuelles. Il estime que les irrigants ne peuvent pas avancer tant que tous leurs projets seront mis devant le tribunal administratif par les associations.

M. BROUSSEY rappelle la méthodologie utilisée par CARG'EAU pour définir les débits minimum de coupure : des constats montrant des assecs sur les principaux affluents sont corrélés à un débit au moulin de Châtre. CARG'EAU propose que ce débit minimum de coupure soit réduit de 20% pour donner le DCR.

P. CHARLES rappelle que le débit au moulin de Châtre résulte presque exclusivement de la gestion des Deux-Sèvres.

JY MARTIN estime que le relèvement du DCR va permettre l'accélération de la mise en place des outils de gestion sur le bassin. 470 l/s est un DCR réaliste à condition que les outils soient mis en place.

P. CHARLES demande que la plainte contre le projet de retenues de substitution soit levée pour avancer.

JC SILLON estime que la proposition à 470 l/s semble plutôt cohérente avec les observations réalisées par CARG'EAU. De plus, les irrigants semblent d'accord pour cette proposition à condition que les retenues de substitution se fassent.

P. BERTHONNEAU déplore que la fixation de ce DCR soit une décision politique car il estime qu'aucune différence n'est visible entre 400 et 470 l/s.

P. CHARLES indique que le préfet de Région a rencontré dernièrement les principaux professionnels de l'agriculture de la région. Il a rappelé qu'il fallait de l'adaptabilité et du temps pour retrouver l'équilibre.

JY MARTIN propose de procéder au vote suivant :

- Maintien d'un DCR à 400 l/s
- Ou augmentation du DCR à 470 l/s, sous réserve que les outils de gestion permettant de le respecter soient mis en œuvre le plus vite possible (liste non exhaustive des outils :
  - o réserves de substitution
  - o reconquête des zones humides
  - o restauration et gestion des ouvrages
  - o aménagement global du bassin)

PO AUBOUIN estime que ce vote va faire « avaler » le principe même des retenues de substitution. Il rappelle, au nom de l'APIEEE, que les retenues de substitution doivent respectées un certain nombre de critères. Il rappelle que le vote actuel concerne le DCR et non les retenues de substitution. Il ne veut pas se sentir piégé d'avoir voté pour des retenues de substitution.

P. CHARLES demande que la CLE se prononce également sur ce point.

JY MARTIN indique que ce vote est fait pour déterminer l'avis du bureau qui sera soumis à la CLE.

PO AUBOUIN demande que la présentation qui a été faite à la commission Quantitatif soit reprise en séance plénière de la CLE pour expliquer précisément les propositions de DCR.

Résultats du vote :

**16 bulletins**  
3 bulletins blancs  
10 bulletins pour 470  
2 bulletins pour 400  
1 bulletin pour 350

Cette proposition sera donc faite en CLE.

### 3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : projet d'avis sur le projet de SDAGE 2010-2015

Le projet d'avis est divisé en 4 grands chapitres :

- avis sur les objectifs du projet de SDAGE
- avis sur ses priorités
- avis sur certaines dispositions
- avis sur la faisabilité de la mise en œuvre du SDAGE

M. BROUSSEY indique que le projet d'avis rédigé sera envoyé dans la journée aux membres de la CLE (par mail ou par courrier aux membres titulaires). Il sera à nouveau présenté et débattu en séance plénière de la CLE.

JY MARTIN présente ses excuses pour ces réunions si rapprochées mais les délais imposés par les grands dossiers d'actualité imposent des aménagements de calendrier compliqués.

#### 1) Avis sur les objectifs du SDAGE

A l'heure actuelle, 15% des masses d'eau superficielles sont réputées en bon état sur le bassin Boutonne.

L'objectif fixé par le projet de SDAGE est l'atteinte du bon état pour 41% des masses d'eau superficielles en 2015 (l'objectif est de 39% à l'échelle du bassin Charente) et de 100% des masses d'eau en 2021.

La proposition d'avis souligne :

- que les efforts à fournir sont très importants pour atteindre ces objectifs
- que les reports de délais sont indispensables pour être réalistes
- qu'il y a urgence pour mettre en œuvre les programmes de reconquête de la qualité pour TOUTES les masses d'eau dès maintenant.

Concernant le cas particulier de la Légère, une étude est en cours par l'agence de l'eau pour vérifier la faisabilité technique et économique de l'atteinte du bon état, et à quelle échéance.

La proposition d'avis indique :

- que la CLE s'en remet aux conclusions de cette étude
- que la CLE sera vigilante à ce que toutes les solutions soient envisagées avant de conclure à une dérogation d'objectif.

#### 2) Avis sur les priorités du SDAGE

Il est proposé que soient identifiés les objectifs des mesures, c'est-à-dire si les mesures relèvent de la réglementation générale, si elles relèvent de l'objectif d'atteinte du bon état ou si elles sont complémentaires et relèvent d'objectifs spécifiques du SDAGE.

Il est proposé que les mesures de prévention soient privilégiées.

Il est proposé de différencier les coûts de fonctionnement des coûts d'investissement en vue de reporter ces derniers si cela est possible. Il est rappelé qu'une augmentation de 20% des efforts financiers est attendue et il est proposé que cette augmentation soit répartie entre un redéploiement des financements actuels et une augmentation limitée des taxes.

#### 3) Avis sur les dispositions du SDAGE

Il est demandé :

- de renforcer le rôle de la CLE dans la communication

- de proposer une assistance technique pour la mise en conformité des SAGE avec le SDAGE et pour l'acquisition de connaissance en général
- d'ajouter les territoires couverts par des SAGE aux territoires à enjeux du SDAGE pour les programmes prioritaires
- de faire reposer l'amélioration de l'assainissement sur tous les usages ayant un impact sur le risque de non atteinte du bon état
- de développer les connaissances sur les substances médicamenteuses et les biocides
- de supprimer les substances prioritaires dangereuses avant 2027
- de communiquer et d'associer les CLE pour la diffusion des résultats de la recherche appliquée
- de faire apparaître l'adaptation des modalités de gestion des ouvrages hydrauliques comme une solution pour la continuité écologique, au même titre que leur effacement ou leur aménagement
- d'identifier les bassins où cette gestion est un enjeu majeur et de garder la possibilité de rétablir la continuité écologique grâce à cette gestion des ouvrages
- d'éviter les repeuplements piscicoles sur les têtes de bassin et sur les cours d'eau remarquables tout en étudiant l'impact économique sur les piscicultures
- de mener des réflexions pour aboutir à la définition de seuils de gestion de printemps et d'hiver
- de revoir le DOE au moulin de Châtre à 680 l/s
- de revoir le DCR au moulin de Châtre à 470 l/s sous réserve que les outils de gestion permettant de le respecter soient mis en œuvre le plus vite possible (liste non exhaustive des outils :
  - o réserves de substitution
  - o reconquête des zones humides
  - o restauration et gestion des ouvrages
  - o aménagement global du bassin)
- de se donner la possibilité de revoir les débits de référence avant 2015 grâce aux nouvelles données disponibles et de proposer des indicateurs complémentaires
- d'impliquer les CLE dans la définition des seuils d'anticipation et de coupure pour la gestion de l'irrigation
- de proposer une assistance technique et économique aux acteurs locaux dans le cadre d'études visant à améliorer les connaissances sur le fonctionnement des nappes et des cours d'eau
- de rappeler que l'objectif d'équilibre quantitatif est fixé à 2012 sur la Boutonne
- de consulter les CLE lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, concernant l'avis sur le programme de mesures, il est demandé de revoir la carte des pressions industrielles qui sont localisées sur l'ensemble du bassin. L'avis proposé note que certaines mesures du PDM Adour Garonne manquent pour le PDM de la Boutonne. Ces mesures concernent :

- la résorption des pollutions diffuses dues aux produits phytosanitaires
- l'assainissement non collectif et le raccordement des industries sur les réseaux
- la gestion des ouvrages en marais

#### 4) Avis sur la faisabilité de la mise en œuvre du SDAGE

Il est demandé :

- de vulgariser les notions d'usager pollueur-payeur en parallèle des 3 piliers du développement durable
- de réaliser des synthèses grand public du SDAGE par type d'acteurs
- de s'appuyer sur les CLE en tant que relais locaux du SDAGE
- de rechercher le meilleur rapport coût-efficacité et de suivre des indicateurs
- de réviser le programme d'actions de l'agence de l'eau pour être en adéquation avec les nouvelles priorités

### 5) Conclusions du projet d'avis

Un travail important et de qualité a été réalisé par le comité de bassin et son secrétariat technique depuis 3 ans.

Les objectifs poursuivis sont ambitieux et il faut s'y atteler dès maintenant.

Un accompagnement technique et financier sera nécessaire aux acteurs locaux pour la mise en œuvre du SDAGE.

Il faudra veiller à ce que la politique de l'eau continue d'être menée à l'échelle des bassins versants.

Il est demandé que soit inscrite comme une solution à part entière l'adaptation des modalités de gestion des ouvrages hydrauliques dans le cadre de la continuité écologique.

⇒ Avis favorable sous réserve que soient intégrées les remarques formulées

J. BITEAU demande que l'avis relatif à la suppression des substances dangereuses avant 2027 soit plus incitatif.

JC MAZIN indique que l'EPTB Charente a insisté de manière importante sur la problématique des inondations, notamment avec la gestion de zones tampons.

Ces remarques seront intégrées au projet d'avis sur le SDAGE. Il sera ensuite envoyé aux membres de la CLE et rediscuté en séance plénière de la CLE le 30 avril prochain.

### 4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : Dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

Aucun dossier soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau n'a été reçu depuis la dernière réunion de bureau.

### Questions diverses

JY MARTIN rappelle que la prochaine réunion du bureau se tiendra fin juin (date et lieu à fixer) et la prochaine CLE plénière aura lieu le jeudi 30 avril à 14h dans la salle de la Fondation Robert à St Jean d'Y.

JF LUQUET s'interroge sur la méthodologie de l'étude menée par l'agence de l'eau sur la Légère et souhaite savoir si des méthodes innovantes seront étudiées, et notamment si la réutilisation de l'eau sera une piste analysée.

M. BROUSSEY précise que la CLE est associée au suivi de cette étude. Le bureau d'études doit faire un travail de terrain et analyser l'ensemble des possibilités techniquement et économiquement viables pour atteindre un bon état sur cette rivière. L'étude devrait être terminée d'ici la fin de l'année.

P. CHARLES insiste sur l'intérêt de cette étude et sur les possibilités de réutilisation de l'eau pour l'irrigation, à condition de régler les problèmes liés à la salinité des rejets.

P. DEBORDE indique qu'il a évoqué ce sujet avec la Préfète des Deux-Sèvres et qu'une étude va être lancée spécifiquement sur ce sujet.

JY MARTIN lève la séance à 11h25. Il remercie les membres du bureau pour leur participation active.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN